

Présidence de M. Claude Bonnard, président

Membres absents excusés : Jean-Michel Dolivo ; Albert Graf ; Ntumba Kahumbu ; Gisèle-Claire Meylan ; Elisabeth Müller ; Stéphanie Pache ; Charles-Denis Perrin ; Namasivayam Thambipillai ; Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : Thérèse de Meuron ; Sylvie Favre-Truffer ; Sophie Michaud Gigon.

Membre absent démissionnaire : Marie-Claude Hofner.

Membres présents	87
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	3
Membre absent démissionnaire	1
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 35, en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Communication du président

Donne lecture de la lettre de M. Massimo Sandri du 12 février 2009 annonçant qu'il renonce à la charge de conseiller communal.

Communication du secrétariat du Conseil

un cours sur les droits des membres des organes délibérants aura lieu le jeudi 11 juin 2009 de 17h15 à 19h15 au Centre d'éducation permanente pour la fonction publique au Ch. de Maillefer 37 au Mont-sur-Lausanne (inscription sur www.cep.vd.ch)

Lettre

de la Municipalité du 19 février 2009 demandant l'urgence pour les points R106 Rapport-préavis 2008/26, R121 Préavis 2008/45, R122 Préavis 2008/48, R125 Préavis 2008/53.

Communications municipales

- 30 janvier 2009 : Développement du tourisme vert, rénovations et aménagements importants dans les domaines agricoles et viticoles.
- 3 février 2009 concernant le détail des prolongations et boucllements de crédit d'investissement du patrimoine administratif.
- 6 février 2009 : Batsol SA : Evolution des activités de la société dès 2009.

- 13 février 2009 : Musée cantonal des Beaux-Arts. Retrait du préavis 2008/44 et constitution d'un groupe de travail.
- 16 février 2009 concernant la suppression dès le 1^{er} janvier 2009 des jetons de présence alloués aux membres des commissions consultatives.

Pétition
Dépôt

Pétition de M. Alain Bron (91 signatures) « Pour un passage piéton entre l'école de Chailly et sa Maison de quartier ».

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Question écrite
Dépôt

de M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) concernant les actions détenues par la Ville de Lausanne dans la société Alpiq Holding SA.

Question écrite
Dépôt

de M. Vincent Rossi (Les Verts) concernant les écogestes dans l'administration communale.

Postulat
Dépôt

de Mme Myriam Tétaz (AGT) : « Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine ».

Postulat
Dépôt

de M. Vincent Rossi (Les Verts) : « Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale ».

Motion
Dépôt

de M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : « Pour instituer à Lausanne une instance indépendante de plaintes, compétente pour instruire dénonciations et plaintes formées à l'égard de la police ».

Questions orales

I. Mme Evleyne Knecht (AGT) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

II. M. Jean Tschopp (SOC) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

III. M. Giampiero Trezzini (Les Verts) ; M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la sécurité sociale et de l'environnement.

IV. M. Jean-Claude Voiblet (UDC) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

- V. M. Philippe Jacquat (LE); M. Jean-Yves Pidoux, directeur des SI.
- VI. Mme Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts); M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- VII. Mme Monique Cosandey (SOC); M. Daniel Brélaz, syndic.
- VIII. M. Alain Hubler (AGT) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

Rapport s/rapport-préavis 2008/26

Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé « Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma »

Rapportrice : Mme Evelyne Knecht (AGT)

Discussion

Isabelle Truan (LE) ; Gilles Meystre (LE) ; Pierre Santschi (Les Verts) ; Myriam Tétaz (AGT) qui dépose un amendement ; Philippe Clivaz (PS) ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Françoise Longchamp (LE) ; Roland Ostermann (Les Verts) qui dépose un amendement ; Graziella Schaller (LE) ; Silvia Zamora, directrice de culture, logement et patrimoine (CLP) ; Graziella Schaller (LE) ; Myriam Tétaz (AGT) ; Nicolas Gillard (LE) ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Solange Peters (SOC) ; Philippe Mivelaz (SOC) ; Roland Ostermann (Les Verts) ; Françoise Longchamp (LE) ; Silvia Zamora, directrice CLP ; Claude Grin (Les Verts).

*Amendement Tétaz s/ conclusion 2
Dépôt*

« De prendre acte des propositions et objectifs pour les années 2009 à 2013 présentés aux chapitres 7 et 8 du présent rapport. »

*Amendement Ostermann s/ conclusion 1
Dépôt*

« De prendre acte en les approuvant des lignes directrices de la politique culturelle décrites au chapitre 7 du présent rapport-préavis »

*Amendement Ostermann s/ conclusion 1bis
Dépôt*

« De prendre acte en l'approuvant de la ligne directrice suivante : d'initier une réflexion puis d'ouvrir des discussions avec les communes de l'agglomération lausannoise, en vue de définir une politique culturelle régionale, en conformité avec la loi cantonale à venir sur la culture. »

Amendement A Ostermann

« De prendre acte en les approuvant des propositions et objectifs pour les années 2009 à 2013 présentés aux chapitres 7 et 8 du présent rapport. »

s/ conclusion 2
Dépôt

Amendement B
Ostermann
s/ conclusion 2
Dépôt

Vote sur
l'amendement
Ostermann s/
conclusion 1

Vote sur
l'amendement
Ostermann s/
conclusion 1bis

Vote sur
l'amendement A
Ostermann s/
conclusion 2

Vote sur
l'amendement B
Ostermann s/
conclusion 2

Vote sur
l'amendement Tétaz
s/ conclusion 2

Vote final

Supprimer « sous réserve de connaître leurs implications financières futures détaillées et en fonction de l'évolution des finances communales. »

Le Conseil, à une nette majorité, **refuse** l'amendement à la conclusion 1 déposé par M. Roland Ostermann (Les Verts)

Le Conseil, à une nette majorité, **refuse** l'amendement à la conclusion 1bis déposé par M. Roland Ostermann (Les Verts)

Le Conseil, à une nette majorité, **refuse** l'amendement A à la conclusion 2 déposé par M. Roland Ostermann (Les Verts)

Le Conseil, à une nette majorité, **refuse** l'amendement B à la conclusion 2 déposé par M. Roland Ostermann (Les Verts)

Le Conseil, à une nette majorité, **refuse** l'amendement à la conclusion 2 déposé par Mme Myriam Tétaz (AGT)

Le Conseil, à une large majorité, approuve les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'approuver les lignes directrices de la politique culturelle décrites au chapitre 7 du présent rapport-préavis ;
- 1^{bis} d'approuver la ligne directrice suivante : d'initier une réflexion puis d'ouvrir des discussions avec les Communes de l'agglomération lausannoise, en vue de définir une politique culturelle régionale, en conformité avec la loi cantonale à venir sur la culture ;
2. d'adopter les propositions et objectifs pour les années 2009 à 2013 présentés aux chapitres 7 et 8 du présent rapport-préavis, sous réserve de connaître leurs implications financières futures détaillées et en fonction de l'évolution des finances communales ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise ;

Rapport s/préavis
2008/45

4. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Grégoire Junod intitulé « Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma ».

—————

**Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP).
Amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues. Réalisation
d'essais pilotes pour le traitement des micropolluants. Crédit d'études.**

Rapporteur : M. Guy Gaudard (LE)

Discussion

Philippe Jacquat (LE) ; Guy Gaudard (LE) ; Olivier Français, directeur des Travaux.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

1. d'approuver le projet d'études définitives en vue de l'amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues à la station d'épuration des eaux usées de Vidy ;
 2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'études de Fr. 3'800'000.– ;
 3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus par la rubrique 4603.331 du budget du Service d'assainissement par annuité constante, la durée d'amortissement étant de 15 ans ;
 4. de faire figurer, sous la rubrique 4603.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus ;
 5. d'approuver le projet de réalisation, en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Département cantonal de la sécurité et de l'environnement, d'essais pilotes de traitement des micropolluants contenus dans les eaux usées ;
 6. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'études de Fr. 8'630'000.– ;
 7. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 6 ci-dessus par la rubrique 4603.331 du budget du Service d'assainissement par annuité constante, la durée d'amortissement étant de 15 ans ;
 8. de faire figurer, sous la rubrique 4603.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 6 ci-dessus ;
 9. de balancer le compte d'attente ouvert pour les frais d'études par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 6 ci-dessus ;
 10. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 6 ci-dessus les contributions fédérales et cantonales ;
 11. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 120'000.–, à répartir sur les rubriques 4603.301 (Fr. 94'000.–), 303 (Fr. 7600.–), 304 (Fr. 14'900.–) et 305 (Fr. 3500.–) du budget du Service d'assainissement pour l'exercice 2009, dans le but de couvrir les dépenses supplémentaires liées à l'augmentation temporaire de l'effectif de la STEP, ces dépenses étant entièrement compensées par une recette de Fr. 120'000.– inscrite à la rubrique 4603.438.
-

Rapport s/préavis
2008/48

Fondation Pro Habitat Lausanne. Démolition et reconstruction de trois immeubles à loyers modérés, aménagement d'appartements protégés, d'un centre médico-social, d'une centre de vie infantine municipale, d'un APEMS, d'un parking souterrain et d'un abri PCi, sis à la rue de la Borde 34-44. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire. Octroi d'un prêt chirographaire. Demande de crédit pour l'ameublement du centre de vie infantine.

Rapporteur : M. Xavier de Haller (LE)

Discussion

Yves-André Cavin (LE) ; Silvia Zamora, directrice de culture, logement et patrimoine (CLP) ; Yves Ferrari (Les Verts) ; Guy Gaudard (LE) ; Fabrice Ghelfi (SOC) ; Yves Ferrari (Les Verts) ; Silvia Zamora, directrice de CLP ; Jean-Yves Pidoux, directeur des SI ; Guy Gaudard (LE) ; Silvia Zamora, directrice de CLP ; Guy Gaudard (LE) ; Jean-Yves Pidoux, directeur des SI.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à accorder, à la Fondation Pro Habitat Lausanne, les appuis financiers prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation, sis à la rue de la Borde 34-44, sur la parcelle privée n° 2'897, de trois bâtiments comprenant au total 72 logements ;
2. d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique n° 3304.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée; soit une subvention annuelle linéaire maximale équivalant à Fr. 215'255.–, ceci en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement ;
3. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire équivalant à 30 % du coût de construction, déduction faite de la valeur du terrain, admis par les autorités subventionnantes cantonales et communales, soit au maximum un montant de Fr. 8'475'000.–, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations ;
4. à la Fondation Pro Habitat Lausanne un prêt chirographaire de Fr. 1'000'000.– qui sera amorti sur une période de 33 ans, au même titre que le coût du centre de vie infantine ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 150'000.– pour l'acquisition du mobilier et du matériel du centre de vie infantine ;
6. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus, à raison de Fr. 15'000.–, par la rubrique 5601.331 du budget du Service de la petite enfance ;
7. de faire figurer sous la rubrique 5601.390 du Service de la petite enfance, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné au point 5. ci-dessus ;
8. d'autoriser la Municipalité à porter au budget de 2010 les montants nécessaires aux

charges financières et d'exploitation pour l'utilisation des locaux du centre vie enfantine municipal et de l'APEMS prévus dans le programme de construction.

Rapport s/préavis
2008/53

Réaménagement de l'avenue du Grey et construction de la nouvelle route desservant les parcelles 2358, 2394, 2397 et 20350.

Rapporteur : M. Serge Segura (LE)

Discussion

Jean-François Cachin (LE) ; Roland Ostermann (Les Verts).

Vote

Le Conseil, à une très nette majorité, **décide** :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité à l'observation de Pro Vélo déposée pendant l'enquête publique ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'658'000.– pour le réaménagement de la voirie, les travaux de réaménagement et de reconstruction de l'avenue du Grey et pour la construction des nouvelles routes de desserte aux parcelles 2358, 2394, 2397 et 20350. Ce crédit est réparti comme suit :
 - a) Fr. 2'893'000.– pour le Service des routes et de la mobilité,
 - b) Fr. 600'000.– pour **eauservice**,
 - c) Fr. 165'000.– pour le Service des parcs et promenades ;
3. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
 - a) Fr. 96'150.– pour le Service des routes et de la mobilité par la rubrique 4201.331,
 - b) Fr. 30'000.– pour **eauservice** par la rubrique n° 700.331,
 - c) Fr. 16'500.– pour le Service des parcs et promenades par la rubrique n° 6600.331 ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 727'000.– pour les travaux du Service de l'électricité – réseau ;
5. d'amortir annuellement les dépenses à raison de Fr. 24'300.– par la rubrique 764632.331000 du Service de l'électricité – réseau ;
6. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 915'000.– pour les travaux du Service de l'électricité – éclairage public ;
7. d'amortir annuellement les dépenses à raison de Fr. 30'500.– par la rubrique 767020.331000 du Service de l'électricité – éclairage public ;
8. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 253'000.– pour les travaux du Service multimédia ;
9. d'amortir annuellement les dépenses à raison de Fr. 253'000.– (amorti dans l'année) par la rubrique 331000 du Service multimédia ;

10. d'imputer la main-d'œuvre interne du Service de l'électricité estimée à Fr. 194'200.– sous les rubriques 438 correspondantes ;
11. de faire figurer sous les rubriques 4201.390, 4602.390, 4700.390, 6600.390, 322.000, les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités ;
12. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 lettre a) les participations attendues de l'ECA et de KBA-GIORI SA de Fr. 970'000.– au total.

Rapport s/rapport-préavis 2008/37

Réponse au postulat de M. Alain Bron « Pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues ».

Rapporteur : M. Pierre Santschi (Les Verts)

Discussion

Andrea Eggli (AGT) ; Monique Cosandey (SOC) ; Florence Germond (SOC) ; Vincent Rossi (Les Verts) ; Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports ; Xavier de Haller (LE)

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, moins une abstention, **décide** :

d'approuver le rapport de la Municipalité en réponse au postulat de M. Alain Bron « Pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues ».

Rapport s/motion

Motion de M. Yves Ferrari : « Atel et EOS, pour une fusion sans fission ! Un grand pas vers la société à 2000 W. »

Rapporteur : M. Roland Rapaz (SOC)

Discussion

Roland Rapaz (SOC) ; Jean-Louis Blanc (LE) ; Yves Ferrari (Les Verts) ; Jean-Charles Bettens (SOC) ; Jean-Luc Chollet (UDC) ; Andrea Eggli (AGT) ; Philippe Jacquat (LE) ; Pierre-Antoine Hildbrand (LE) ; Jean-Yves Pidoux, directeur des SI ; Yves Ferrari (Les Verts) ; Vincent Rossi (Les Verts) ; Nicolas Gillard (LE) ; Florence Germond (SOC).

Vote

Le Conseil, à une nette majorité, **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Interpellation urgente

Alain Hubler (AGT) a développé son interpellation urgente intitulée : «TV : un acronyme qui ne doit pas signifier 't'es viré' pour les employés de TVRL » lors de la dernière séance, le 3 février 2009.

Réponse municipale	Daniel Brélaz, syndic, répond aujourd'hui.
Discussion	Laurent Guidetti (SOC) ; Marlène Bérard (LE) ; Alain Hubler (AGT) ; Daniel Brélaz, syndic ; <u>Marlène Bérard (LE) qui dépose une résolution</u> ; <u>Alain Hubler (AGT) qui dépose une résolution</u> ; Laurent Guidetti (SOC) ; Daniel Brélaz, syndic.
Résolution Bérard Dépôt	<i>« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité anticipe des conflits du droit du travail avec des employés de TVRL qui ne seraient pas repris dans Vaud-Fribourg TV et envisage des compensations conformément à ce que prévoit le code des obligations. »</i>
Résolution Hubler Dépôt	<i>« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour honorer les engagements de non licenciement de personnel dans le cadre de la création de Vaud-Fribourg TV pris lors de l'examen du préavis 2007/49 par le Conseil communal. »</i>
	Alain Hubler demande le vote nominal pour sa résolution. Sa demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, la secrétaire y procède.
Vote s/ la résolution Bérard	Le Conseil, à l'unanimité moins une abstention, approuve la résolution de Mme Marlène Bérard (LE).
Vote s/ la résolution Hubler	Le Conseil, par 57 oui, 7 non et 1 abstention, approuve la résolution de M. Alain Hubler (AGT).
Détail du vote nominal s/ la résolution Hubler	Oui : Attinger Doepper Claire ; Auderset Martine ; Bérard Marlène ; Bettens Jean-Charles ; Biéler Benoît ; Brélaz-Buchs Marie-Ange ; Jean-François Cachin ; Calame Maurice ; Yves-André Cavin ; Chautems Jean-Marie ; Clivaz Philippe ; Cosandey Monique ; Doepper Ulrich ; Eggli Andrea ; Freymond Sylvie ; Gaudard Guy ; Germond Florence ; Ghelfi Fabrice ; Gilliard Diane ; Graber Nicole ; Grin Claude ; Guidetti Laurent ; Hildbrand Pierre-Antoine ; Hubler Alain ; Huguenet François ; Jacquat Philippe ; Knecht Evelyne ; Litzistorf Natacha ; Longchamp Françoise ; Mach André ; Marion Axel ; Mettraux Claude ; Michel Stéphane ; Mivelaz Philippe ; Nsengimana Nkiko ; Ostermann Roland ; Pernet Jacques ; Peters Solange ; Philippoz Roland ; Pittet Francis ; Pitton Blaise-Michel ; Rapaz Roland ; Rastorfer Jacques-Etienne ; Resplendino Janine ; Rossi Vincent ; Ruiz Francisco ; Ruiz Rebecca ; Salzmann Yvan ; Santschi Pierre ; Schaller Graziella ; Segura Serge ; Tétaz Myriam ; Torriani Elena ; Tschopp Jean ; Voutat Marlène ; Wermelinger Elisabeth ; Zuercher Magali (57) . Non : Abbet Raphaël ; Ansermet Eddy ; Grin Nicole ; Junod Sandrine ; Meylan Jean ; Saugeon Esther ; Truan Isabelle (7). Abstention : Fracheboud Cédric (1).

Clôture

La séance est levée à 23 h 30.

Le président :

La secrétaire :

.....

.....